

30.10.2013 - 14:48 Uhr

## On se moque des travailleurs et travailleuses

Bern (ots) -

Sous la pression massive des assureurs-vie, le Conseil fédéral a aujourd'hui, malgré des marchés financiers en plein boom, décidé d'une hausse minimale du taux d'intérêt minimal. Il soustrait ainsi aux travailleurs et travailleuses des centaines de millions de francs et engraisse en même temps les bénéfices déjà surfaits des assureurs-vie. Ce n'est pas ainsi que l'on gagnera la confiance des travailleurs et travailleuses.

Lundi passé, Travail.Suisse a montré que les assureurs-vie réalisent des bénéfices records. Un taux d'intérêt minimal trop bas en est aussi responsable. Si l'on n'oblige pas les assureurs-vie à garantir aux travailleurs assurés une rétribution d'intérêts appropriée, leurs bénéfices peuvent augmenter encore plus aux coûts des assurés.

Des bénéfices surfaits - un taux d'intérêt minimal trop bas

Aujourd'hui, le Conseil fédéral a décidé de relever le taux d'intérêt minimal pour 2014 seulement à 1,75 pourcent. Cela est regrettable aussi bien d'un point de vue technique que politique. Le taux d'intérêt minimal doit s'orienter selon l'évolution des résultats des placements. La performance mesurée jusqu'au moment de la fixation du taux doit être déterminante. Pour l'année en cours, le taux d'intérêt minimal a été laissé à 1.5 pourcent malgré une excellente performance de 6 à 7 pourcent en 2012. Les résultats des marchés ont continué à être très bons en 2013. Travail.Suisse a demandé, en tenant compte du besoin de rattrapage, un relèvement à 2.25 pourcent.

Confiance remise en cause par le Conseil fédéral

Avec sa décision, le Conseil fédéral soustrait aux assurés des centaines de millions de francs. Avec des bonifications de vieillesse cumulées estimées à environ 190 milliards de francs dans la partie obligatoire de la prévoyance professionnelle, cela fait déjà un quart de pourcent, soit près d'un demi-milliard de francs. Le Conseil fédéral cède ainsi à la pression des assureurs-vie qui demandent chaque fois un taux minimal encore plus bas. Cette décision s'apparente à une moquerie pour les travailleurs et travailleuses. Le Conseil fédéral détruit de cette façon la confiance de la population dans le 2ème pilier et empêche toute réforme de la prévoyance-vieillesse » indique à ce sujet Martin Flügel, Président de Travail.Suisse.

Contact:

Matthias Kuert Killer, responsable du dossier politique sociale  
Tel. 031/370.21.11 ou 078/625.72.73

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100746211> abgerufen werden.